



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport sur le Préavis no. 71/15

Demande de crédit de CHF 45'000.000 pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème

« Cœur de Prangins requalifié »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission s'est réunie à cinq reprises, dont deux en son entier. Merci à Mme Baud pour les renseignements fournis lors de la séance du 11 juin et lors des échanges de courriels. Les remerciements vont également à Madame Seematter que nous avons dérangée lors de ses vacances.

Aucune question n'a été soumise à la commission de la part du conseil.

Préambule

Le contexte de ce préavis est celui d'un projet de requalification et de renforcement de la sociabilité du centre villageois. Il est établi suite au retrait de la municipalité du préavis 49/14 qui, nous le rappelons, a été ajourné lors de la séance du conseil le 20 février 2014, puis retiré à la séance suivante le 1^{er} avril 2014. Il occupe la Municipalité depuis de nombreuses années et s'intègre dans le plan directeur communal.

C'est donc un projet qu'il faut adapter avant de le poursuivre.

La commission a voulu examiner la question sous plusieurs angles, d'où la longueur de ce rapport.

1. Contexte et récapitulatif des précédentes études et préavis

Il nous a paru judicieux de jeter un regard sur les études faites préalablement pour mieux comprendre ce qu'une étude supplémentaire, y compris en faisant participer la population, pourrait amener de plus à ce qui a déjà été fait jusqu'à présent.

Voici la liste des études déjà évoquées à la page 4 du préavis 49/14, que nous avons reportée ici pour éviter au lecteur de devoir ressortir l'ancien préavis :

2007: ateliers pour la création du Plan Directeur Communal

Dans le cadre de l'élaboration du PDCom, des ateliers sont menés sous les trois angles de l'urbanisme, du paysage et de la mobilité. Des groupes sont constitués pour examiner les atouts et les contraintes de Prangins, identifier les préoccupations liées au développement, réfléchir aux points positifs /négatifs du plan directeur avec questions et propositions à l'appui

2007: organisation d'un concours pour l'aménagement d'un espace public à côté de l'Auberge et

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- proposition de principes d'aménagement du centre
- 2008: organisation d'un concours pour la réhabilitation de La Passade, La Forge et l'ancienne Poste
- 2009: étude préparatoire pour la modération du trafic et l'aménagement du centre et préavis 49/09: planification de zones à vitesse modérée.
De ce préavis qui a été accepté a résulté une étude (Rapport d'expertise global au sens de l'art. 3 de l'Ordonnance du 28 septembre 2001 sur les zones 30 et les zones de rencontre, du 25.07.2012. Cette étude préconise pour le centre du village – qui fait d'ailleurs l'objet d'une étude spécifique – la vitesse d'une zone de rencontre.
- 2009: achat de la parcelle no 1248 et servitudes foncières en vue de la requalification du Chemin du Creux- du-Loup
- 2009: étude pour la limitation de la durée de stationnement au centre du village 2010: concept d'aménagement de la Route du Creux du Loup
- 2011 : aménagement d'une station de vélopass à cote de la Maison de Commune
- 2012: entrée en vigueur du Plan Directeur Communal qui comprend les principes d'aménagement du centre
- 2013: étude de faisabilité pour l'implantation d'un parking souterrain
- 2013: préavis crédit d'étude pour la révision du PPA du Centre
- 2013: préavis pour l'aménagement d'un espace public à côté de l'Auberge
- 2013: début des travaux de réhabilitation de la Passade, la Forge et Ancienne Poste
- 2013: avant-projet de J.-Y. Le Baron : requalification du centre. Principes et estimation des coûts
- 2013: étude OPB (Ordonnance protection contre le bruit) pour l'assainissement du bruit routier.
- 2014 : préavis 49/14 : Concept « Cœur de Prangins requalifié ».

En contemplant la liste ci-dessus, on aperçoit tout le travail et efforts déjà réalisés pour offrir aux citoyens un centre de village et alentours convivial tout en cherchant des solutions aux nombreux problèmes tels que le parking sauvage, vitesse trop élevée du trafic de passage, bruit, etc...

Le Préavis 49/14 reproduisait la synthèse de toutes ces études et la commission en charge de son dossier avait opté pour un avis favorable à la « *Demande de prendre acte de la stratégie globale de valorisation du centre du village et de son concept Cœur de Prangins requalifié* ».

2. La question qui se pose forcément, POURQUOI refaire des ateliers ?

- *Alors qu'il y en a eu en 2007/2008 qui ont déjà montré que la population était favorable au concept faveur au piéton et zone de rencontre,*
- *que le travail de la commission sur le préavis 49/14 du projet présenté alors, a également déjà démontré que ce projet allait bien dans le sens de ce que voulait la population lors de ces ateliers de 2007/8,*
- *que les membres du conseil communal n'était pas défavorable au projet mais plutôt à certains aspects pour les uns ou alors souhaitait simplement plus de précisions pour les autres ?*
- *Et donc qu'apporteraient de plus ces ateliers ?*

Selon Mme Baud, les consultations de 2007/2008 étaient plus générales et portaient sur le plan directeur communal dans son ensemble. Les aspects "Cœur de Prangins" ont été abordés alors de façon très globales et sur le principe.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Il s'agirait cette fois d'aller plus dans le détail du projet concernant le Centre du village uniquement, de reprendre les questions qui ont justement interpellé les conseillers, de relayer ces préoccupations et de voir si elles trouvent un écho plus général, de prendre le pouls de la population à ce sujet.

3. Les ateliers : objectifs, composition et organisation

3.1. Objectifs:

- **informer** un échantillon représentatif de la population sur les tenants et aboutissants des deux différentes visions 20 ou 30 km/h, nœud du problème,
- sur cette base éclairée, récolter les opinions, susciter le débat, faire un travail de **concertation** pour mieux ficeler le projet et mieux départager les pour et les contre de chaque option,
- **inspirer** à travers ce débat des solutions alternatives aux ingénieurs et concepteurs du projet qui seront présents lors du deuxième atelier,
- **dégager une majorité** afin de guider la municipalité sur la future orientation à prendre et aménager le projet en fonction de ce qui aura été exprimé.

C'est sur cette base, et seulement après cette étape supplémentaire jugée indispensable, que la municipalité devrait pouvoir adapter au mieux son projet initial.

3.2. Composition des ateliers envisagés

Il y aurait environ 40 participants, dont 1/3 issu du conseil. La directrice du château sera associée, en tant que participante, afin que la synergie château - village puisse se faire, ainsi que les commerçants.

La question du public cible est posée. La commission a proposé d'associer également les jeunes, de s'assurer que les différentes tranches d'âge étaient représentées, ainsi que des habitants représentant différentes parties du village. Au sein de ces différentes catégories, ce sont les premiers inscrits qui seraient acceptés. La Municipale a pris bonne note.

3.3. Organisation et contenu des ateliers

L'offre de Glatz et Delachaux¹:

- a. Le premier atelier d'information permettra aussi de récolter des opinions. On fait parler le cœur (quelles sont vos valeurs), cherche ce qui présente un caractère identitaire, exprime les besoins.
- b. Le deuxième atelier pourra se concentrer sur l'ébauche de solutions en interpellant les ingénieurs pour faire un pas plus loin. Le concept aura été modifié (ou non) pour tenir compte des résultats du premier atelier. La concrétisation des intentions implique dans ce second atelier de descendre à un niveau très « terre à terre ».
- c. Les simulations et stand d'information, rencontre avec la population, pourraient avoir lieu au printemps en même temps que l'inauguration du jardin.

¹ 23.04.2015

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- d. Lors de la troisième rencontre (et donc pas un atelier), la synthèse élaborée par le bureau mandaté et les deux ingénieurs sera présentée, à savoir les mesures visant l'amélioration du projet.

4. *Points en faveur des Ateliers*

Il ne s'agit pas de vendre le projet, mais de faire preuve d'écoute, expliquer les enjeux, recueillir les tendances et discuter en connaissance de cause pour mieux ficeler le projet :

- + privilégier le dialogue et la réflexion avant de faire un pas de plus vers une concrétisation du projet
 - + mieux cerner les tenants en aboutissant d'une zone 20km/h ou d'une zone 30 km/h.
 - + permettre une concertation sur le projet initial et lui permettre d'évoluer, surmonter les divisions et fédérer autour du projet
 - + faire parler la tête et le cœur
 - + obtenir l'adhésion des intéressés et permettre à la Municipalité de poursuivre son action dans un sens ou dans l'autre
 - + les mandataires étant neutres, ils recueilleront objectivement le retour des personnes consultées
 - + les ateliers permettront de recueillir les avis de tous les participants car lors du Conseil de février 2014, il n'y a finalement pas eu de vote et donc la volonté de la majorité des conseillers reste une inconnue.
- Le risque existe que les ateliers n'amènent au final pas de réponse claire, avec de nouveau des avis partagés.

5. *Alternatives aux ateliers*

Pour la municipalité, les ateliers sont la meilleure option. Quelles pourraient être les alternatives ?

- **Le statu quo**

N'est pas possible. La Municipalité doit suivre son Plan Directeur communal qui préconise une zone à vitesse modérée. Un abaissement de la vitesse ne peut être remis en question.

- **Quid d'une consultation populaire (referendum) ?**

Cela permettrait de départager clairement les avis. Il faudrait que la question soit clairement posée et les enjeux des deux projets distincts bien expliqués. Ici, plus question de recueillir les tendances ni de mieux ficeler le projet (puisque deux options seraient présentées, 20 km/h et 30 km/h) mais d'avoir une orientation stricte.

Ainsi, l'ensemble de la population de Prangins serait consulté et pas seulement certains acteurs choisis. Le résultat (même à 49%-51%) serait sans équivoque, sans contestation ultérieure possible.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- Autre option, **on va de l'avant sans ateliers** avec un préavis modifié tenant compte des remarques du conseil lors de la séance de février 2014.

La Municipalité dispose de suffisamment d'éléments pour directement adapter son projet et faire passer avec succès un **préavis modifié** selon les remarques précédemment récoltées (PV 49/14). La Municipalité connaît son dossier, de multiples études, ateliers et consultations ont déjà eu lieu.

En faveur de cette option et donc **en défaveur des ateliers**:

- + répondre aux préoccupations exprimées tout en allant directement de l'avant
- + une économie en temps et en argent
- + cela permettrait surtout à la Municipalité en exercice de lancer elle-même la réalisation de son projet; à l'inverse la tenue d'ateliers obligerait à attendre la prochaine législature pour une telle mise en œuvre.

6. L'avis de la commission

Il s'agit de voter pour ou contre une dépense de CHF 45'000.- destinée à consulter un échantillon de la population, afin d'avoir un avis qui permettra de guider l'orientation future du projet « Cœur de Prangins ».

Les membres de la commission sont majoritairement sceptiques quant à la pertinence de la tenue d'ateliers participatifs avec la population pranginoise, car des ateliers ont déjà eu lieu et certains principes y figurent déjà. Ils ne sont donc pas un gage de réussite du projet.

La lecture du PV de la séance du Conseil du 20 février 2014 relatif au préavis 49/14 indique que l'intention de revaloriser le cœur historique de Prangins est appréciée en soi. Certains points d'achoppement ressortent mais le vote n'ayant pas eu lieu on ne connaît pas la position du Conseil.

La majorité des membres de cette commission estime que la municipalité a en sa possession toutes les informations requises afin de proposer un préavis cohérent, et qu'il serait plus pertinent d'adapter le projet et répondre aux préoccupations déjà exprimées dans le PV 49/14 lors du conseil plutôt que refaire des consultations.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis municipal N° 71/15 concernant la demande de crédit de CHF 45'000.00 pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème « Cœur de Prangins requalifié »

lu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,

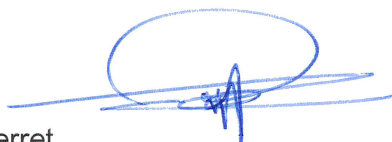
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide de ne pas adopter le préavis municipal N° 71/15 concernant la demande de crédit de CHF 45'000.00 pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème « Cœur de Prangins requalifié »

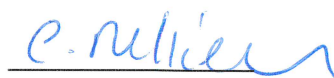
¹⁰
Prangins le septembre 2015

La Commission d'étude du préavis 71/15 :

Christophe Perret



Clotilde Vulliemin



Pascal Sandoz



Karim Kellou

